



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
5 novembre 2003
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 23 octobre 2003, à 15 heures

Président : M. Loedel (Uruguay)

Sommaire

Point 82 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)

Point 84 de l'ordre du jour : Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-57691 (F)



La séance est ouverte à 15 h 15

Point 82 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*) (A/58/20, A/58/174, A/C.4/58 L.7 et L.8)

1. **M. Fallouh** (République arabe syrienne) exprime les condoléances de sa délégation aux États-Unis d'Amérique face à l'accident tragique de la navette spatiale Columbia et félicite la Chine d'être le troisième pays à envoyer un astronaute dans l'espace. Il note avec satisfaction les efforts du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en faveur de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et se félicite de la tendance générale à l'utilisation de l'espace à des fins humanitaires et pour le développement, notamment au bénéfice des pays en développement. Toutefois, la délégation syrienne continue de se préoccuper des programmes de militarisation de l'espace et souligne que l'utilisation pacifique de l'espace exige l'élaboration de règles claires afin de couper court aux abus et de prévenir une course aux armements dans l'espace. Dans ce contexte, elle se réjouit des efforts déployés par certains États tendant à réduire les dépenses afférentes à la militarisation de l'espace et d'affecter ces ressources au développement, à la télédétection, aux communications, à la surveillance des cultures, à la gestion des catastrophes naturelles, à la préservation de l'environnement et à des programmes destinés à résoudre des problèmes économiques, écologiques et sanitaires.

2. Les questions relatives aux débris spatiaux et à la prévention de la collision d'objets spatiaux, en particulier ceux contenant du combustible nucléaire, doivent être traitées avec plus de sérieux. Les États qui exploitent des satellites alimentés par l'énergie nucléaire ont la responsabilité de fournir des informations plus complètes sur leurs engins, y compris leur structure et leur combustible, et sur les mesures de sécurité qu'ils ont adoptées.

3. Pour terminer, la délégation syrienne se féliciterait de l'admission de la Jamahiriya arabe libyenne au Comité.

4. **M. Takahashi** (Japon) dit que l'année passée, la fiabilité du lanceur japonais H-IIA a encore été

améliorée à la suite de ses quatrième et cinquième lancements réussis en décembre 2002 et en mars 2003 respectivement. Le transfert de technologies à des sociétés privées participant à ce programme devrait améliorer la fiabilité du véhicule, réduire son coût et contribuer à l'utilisation de l'espace par l'humanité. En mai 2003, le Japon a lancé avec succès le satellite expérimental Hayabusa en utilisant le lanceur M-V. Hayabusa, qui veut dire « faucon », est programmé pour approcher l'astéroïde Itokawa (1998SF36), collecter des échantillons à sa surface et retourner à la Terre en 2007. La promotion de la coopération internationale sera l'une des tâches les plus importantes de l'Agence japonaise d'exploration spatiale nouvellement créée qui résulte de la fusion de trois organisations spatiales existantes, l'Agence nationale pour le développement spatial, l'Institut des sciences spatiales et aéronautiques et le Laboratoire national aérospatial.

5. Persuadé que toute l'humanité devrait tirer parti de l'exploration spatiale, le Japon collabore activement avec d'autres pays dans le cadre du Comité de coordination d'observation de la Terre par satellite. Il soutient également la Stratégie mondiale intégrée d'observation et a lancé un satellite perfectionné d'observation de la Terre II équipé de cinq capteurs, dont ceux mis au point par la France et les États-Unis d'Amérique. S'agissant de l'utilisation de l'environnement spatial, le Japon contribuera à la Station spatiale internationale en développant une composante essentielle, le module expérimental japonais connu sous le nom de « Kibo » ou « espoir ». Le Japon collabore étroitement avec les participants au programme de la Station.

6. La délégation japonaise se félicite de la synergie croissante entre le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le Bureau des affaires spatiales et la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales dans leurs efforts en faveur de l'application des recommandations d'UNISPACE III. Le Japon préside l'équipe chargée de la recommandation 17 et a mené, dans ce contexte, des activités d'éducation et de formation en coopération avec d'autres États Membres et organisations. Le Japon participera également aux travaux d'autres équipes qui sont censé alimenter le groupe de travail créé aux fins de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III. La proposition japonaise concernant l'observation de la Terre a été adoptée par le Groupe des Huit à son

sommet d'Evian et incorporé dans son plan d'action. Le Japon accueillera une conférence ministérielle à Tokyo pendant le deuxième trimestre de 2004, qui élaborera le cadre pour l'exécution de cette proposition.

7. Pour terminer, la délégation japonaise souhaite féliciter la Chine du lancement réussi de Shenzhou V et du retour de son « taïkonaute » à Terre.

8. **M. Acuña** (Chili), parlant au nom des pays membres du Marché commun du cône sud (MERCOSUR) – Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay et des États associés Bolivie et Chili, congratule la Chine du lancement réussi d'un vaisseau spatial habité. Il souligne qu'il est prioritaire de préserver l'espace pour des utilisations pacifiques dans l'intérêt de toute l'humanité, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement.

9. Il faut poursuivre les efforts en faveur de l'application des recommandations d'UNISPACE III dans les domaines mis en relief dans le rapport du Secrétaire général y compris le développement du droit spatial international. Il faut encourager la coopération dans des domaines comme les campagnes scientifiques internationales, la diffusion des données de satellite, l'assistance aux pays du tiers monde en matière d'enseignement et de formation et la création de capacités spatiales dans ces pays, étant donné leur importance pour le développement humain. Le MERCOSUR soutient l'inscription d'un nouveau point intitulé « L'espace et l'eau » à l'ordre du jour de la quarante-septième session du Comité, ce qui renforcera la coopération internationale dans l'exploitation et la meilleure gestion des ressources en eau. La coopération internationale aiderait également à introduire des applications novatrices dans des domaines tels que la télé-éducation et la télémédecine et à accroître la participation des pays en développement au secteur spatial en optimisant l'utilisation de leurs deniers publics.

10. Le MERCOSUR note avec satisfaction que le Comité a exprimé son appui inconditionnel aux efforts du groupe de travail chargé de rédiger un rapport à l'Assemblée générale en vue de l'examen en 2004, par cette dernière, de l'application des recommandations d'UNISPACE III. Il attache une importance particulière à un meilleur partage des connaissances grâce à la promotion de l'accès universel aux services de communications spatiales (recommandation 9), au

développement durable (recommandation 11), aux sources novatrices de financement (recommandation 32) et à la préparation de l'exécution de projets expérimentaux sur la base des propositions des diverses équipes.

11. Le MERCOSUR se félicite des progrès signalés quant aux travaux du Sous-Comité scientifique et technique et se réjouit que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ait choisi des domaines prioritaires qui sont d'une grande importance pour les pays en développement. Les activités du Sous-Comité juridique présentent également un grand intérêt, en particulier en ce qui concerne les bénéfices découlant des traités existants tant pour les puissances spatiales que les nations non spatiales, sans oublier l'examen envisagé des activités des organisations internationales en matière de droit spatial. Il serait fort utile que le Comité envisage l'élaboration d'une convention relative à la télédétection contenant des principes mis à jour.

12. Il faut poursuivre les efforts en faveur de la mise en place de mécanismes régionaux de coopération et de coordination. L'organisme régional de coopération et de coordination créé par la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques tenue à Cartagena (Colombie) est considéré par les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes comme crucial pour leur jouissance systématique des bénéfices des activités spatiales. À ce propos, le Comité a noté le désir des États Membres de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes d'institutionnaliser la Conférence de l'espace pour les Amériques, initiative essentielle pour le développement des activités spatiales dans la région.

13. **M. Chaudhry** (Pakistan) exprime les sincères condoléances de sa délégation au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique au sujet de la perte tragique de la navette spatiale Columbia. Il souhaite également féliciter la Chine du lancement réussi de son premier vaisseau spatial habité, Shenzhou V.

14. La militarisation de l'espace doit être évitée à tout prix et, si possible, inversée. Nonobstant les arguments contraires, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est effectivement compétent pour examiner cette question. La délégation pakistanaise préconise la conclusion d'une convention globale destinée à prévenir la course aux armements dans l'espace et soutient les éléments possibles d'un futur instrument juridique international

interdisant de placer des armes dans l'espace, élaborés par la Chine et la Fédération de Russie à la Conférence de désarmement de 2002. Le Pakistan pense, lui aussi, qu'il faut réexaminer les Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, notamment pour ce qui est des aspects de sécurité et de réduction des risques. Le Pakistan se félicite des progrès déjà accomplis à cet égard et appelle l'application, à cet égard, des procédures relatives aux normes fondamentales de radioprotection de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans le contexte de ces principes. L'AIEA est seule compétente pour traiter de cette question.

15. L'orateur réitère l'importance de l'accès équitable de tous les pays, en particulier des pays en développement, à l'orbite géostationnaire. La question controversée des droits des États à cet égard n'est pas la seule qui mérite de retenir l'attention; il est tout aussi crucial d'examiner les aspects juridiques et techniques de l'orbite. Le Pakistan soutient l'incorporation des Principes sur la télédétection spatiale dans un nouvel instrument plus obligatoire et pense qu'un accès sans entraves et à bon marché des pays en développement aux données connexes est particulièrement important. Exprimant l'appui de sa délégation aux initiatives du Comité en matière de gestion des catastrophes, l'orateur dit que depuis 1991, l'agence spatiale pakistanaise, la Space and Upper Atmosphere Research Commission exploite un centre de contrôle et un terminal local pour le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage. Le terminal fournit des services en matière de gestion des catastrophes et couvre plusieurs pays voisins du Pakistan, ainsi que la mer d'Oman. La délégation pakistanaise est persuadée que l'on pourrait établir dans l'espace une infrastructure des communications pour un système d'alerte rapide.

16. Tous les pays méritent de tirer parti des données obtenues par satellite et d'une assistance en matière d'enseignement et de formation dans le domaine de la capacité institutionnelle. L'orateur regrette donc les conséquences néfastes de l'insuffisance des contributions volontaires aux fonds d'affection spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Il faut des ressources non seulement pour fournir des moyens de formation à court et à long terme, mais aussi pour donner suite aux recommandations antérieures du Comité à cet égard. Enfin, l'orateur réitère qu'il faut

améliorer l'accès des pays en développement à la technologie spatiale et combler l'écart qui sépare pays riches et pays pauvres dans ce domaine.

17. **M. Kiandee** (Malaisie) félicite la Chine de la réussite de son vol spatial humain et souligne la nécessité d'un engagement authentique en faveur des utilisations pacifiques de l'espace afin d'assurer le bien-être continu de l'humanité et de protéger l'environnement et les ressources de la Terre. L'orateur soutient le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/58/174). Le mécanisme de mise en œuvre créé par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a renforcé la coopération au sein du système des Nations Unies et entre celui-ci et les organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux en faveur de l'application des avantages de la science et de la technologie spatiales.

18. Il faut accroître les efforts visant à prévenir la militarisation de l'espace, notamment en élaborant une convention internationale destinée à prévenir une course aux armements dans l'espace et à interdire la mise au point d'armes spatiales. Le Comité peut jouer un rôle important à cet égard.

19. La Malaisie a toujours appuyé les efforts en faveur de la coopération pacifique dans l'espace; l'Agence spatiale nationale malaisienne est chargée d'exécuter le programme spatial de la Malaisie, qui comprend un programme national de satellites et la ratification des traités et conventions des Nations Unies relatifs à l'espace. De même, la Malaisie participe aux activités de coopération régionale par le biais de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Forum de l'Agence spatiale régionale Asie-Pacifique et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est. S'agissant de la coopération interrégionale, la Malaisie et la Grèce co-président l'équipe qui traite de l'amélioration du partage des connaissances grâce à la promotion de l'accès universel aux services de communications spatiales.

20. En vue de contribuer au développement du droit spatial international et à l'élaboration de conventions internationales sur les applications pratiques de l'utilisation pacifique de la science et de la technologie spatiales, le Gouvernement malaisien accueillera en 2004 une réunion du groupe de travail de l'Institut international pour l'unification du droit privé sur le projet de protocole spatial, ce qui donnera aux pays de

la région de l'Asie et du Pacifique l'occasion de passer en revue ce protocole.

21. Le Gouvernement malaisien s'inquiète des effets écologiques et économiques de l'incinération de la biomasse et des incendies de forêt, y compris dans les zones de tourbe de l'Asie du Sud-Est. Il propose donc de créer un système spatial autonome de détection et de surveillance en temps réel des incendies de forêt, des feux de tourbe et de la fumée qui répondrait aux besoins de la Malaisie, mais réglerait également les problèmes régionaux en la matière. Un tel système accélérerait aussi nettement la réaction aux situations d'urgence.

22. La croissance rapide des industries des communications, du divertissement et de l'information a entraîné une demande accrue de capacité de satellite dans la région. Un nouveau satellite optique capable d'une résolution de 2,5 mètres, appelé RazakSAT sera lancé en 2005 et de futurs satellites étendront la couverture régionale et suppléeront aux satellites existants. Le nouveau réseau couvrira de larges parties de l'Afrique, de l'Europe et de la région de l'Asie et du Pacifique, mais disposera de faisceaux concentrés déplaçables au dessus des autres régions de l'Asie.

23. Le Gouvernement malaisien s'emploie également à surmonter le fossé numérique grâce au projet de super-corridor multimédia, dont les principaux programmes de télé-santé et de télé-éducation tireraient parti de la technologie spatiale. L'orateur invite les partenaires potentiels de la région à collaborer avec son gouvernement aux fins du développement de programmes de transfert des technologies, de missions scientifiques et de programmes de formation en matière d'éducation et d'industries spatiales.

24. **M. Ri Song Chol** (République populaire démocratique de Corée) félicite la Chine du lancement réussi de son premier vaisseau spatial habité et dit que l'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité et devrait donc être exploré et exploité pour le bien-être de toute l'humanité. Il ne devrait pas y avoir de monopole dans l'espace et tous les pays ont le droit de participer à l'exploration et aux utilisations de l'espace. Il faut respecter les droits des pays en développement.

25. Le Gouvernement de l'orateur s'inquiète de la militarisation croissante de l'espace, par exemple par l'utilisation des satellites de reconnaissance aux fins de l'espionnage. La technologie du lancement de satellites

artificiels destinés à l'exploration pacifique de l'espace est détournée pour ouvrir la voie à des systèmes de défense antimissiles, dont la mise en place poserait un défi grave à l'exploration pacifique de l'espace et aboutirait à une confrontation armée et à une course aux armements dans l'espace. La délégation de l'orateur soutient donc le projet contenant des éléments possibles d'un futur accord international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

26. La République populaire démocratique de Corée a lancé avec succès son premier satellite artificiel de la Terre en août 1998, ce qui représentait une nouvelle étape dans le développement d'une capacité scientifique et technique indépendante pour l'exploration de l'espace. Elle est fière de cette réalisation et fera tout pour engager avec l'autres pays une coopération et des échanges touchant les utilisations pacifiques de l'espace.

27. **M. Awad** (Égypte) dit que sa délégation s'associe à d'autres pour congratuler la Chine de son premier vol spatial humain. Il réitère l'appui de sa délégation à la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain, qui constitue un cadre précis pour l'utilisation pacifique de l'espace dans l'intérêt de l'humanité. Les recommandations qui y sont énoncées devraient être appliquées par tous les États Membres. L'orateur se félicite des efforts continus du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en faveur du renforcement de la coopération internationale et de la mise en place d'un cadre juridique gouvernant l'utilisation de la technologie spatiale aux niveaux régional et international.

28. Il importe de rendre les bénéfices de la technologie spatiale accessibles plus largement, en particulier aux pays en développement. Le Comité doit poursuivre ses efforts tendant à encourager les recherches spatiales dans les pays en développement et à augmenter leur capacité à adapter la technologie spatiale en vue de son utilisation dans des domaines comme l'agriculture, l'industrie et la santé. Dans ce contexte, l'orateur réaffirme l'appui de sa délégation à la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace pour le bénéfice et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu particulièrement des besoins des pays en développement. Toutefois, il met en garde contre l'utilisation de notions ou d'expressions à l'ONU et

dans d'autres instances sur lesquelles il n'y a pas de consensus, par exemple la notion de « sécurité humaine » figurant au paragraphe 36 du projet de résolution A/C.4/58/L.7.

29. La délégation égyptienne est en faveur de l'élargissement du Comité. Le seul critère pour devenir membre devrait être l'objectivité et la volonté de contribuer aux travaux du Comité. La délégation égyptienne soutient la demande de la Jamahiriya libyenne de devenir membre du Comité et appelle une décision rapide sur cette question, de préférence à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

30. **M. Villacis** (Équateur), ayant félicité la Chine de son récent vol spatial réussi, se réjouit de l'orientation humaniste du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses travaux tendant à ce que les bénéfices de la science et de la technologie spatiales soient employés pour le plus grand bien de toute l'humanité. L'orateur rappelle que certaines ressources, dont l'espace extra-atmosphérique, ne peuvent pas être appropriées par des particuliers ou des groupes, mais doivent être considérées comme le patrimoine commun de toute l'humanité. Il faut des instruments juridiques pour garantir que ces ressources soient exploitées dans l'intérêt de tous, puisque leur appropriation ou exploitation abusive aurait des effets néfastes pour la qualité de vie et l'environnement.

31. La délégation équatorienne soutient les recommandations figurant dans le rapport du Comité (A/58/20). Ce dernier devrait servir de moyen d'obtenir la coopération de tous les États pour garantir que la technologie spatiale est utilisée pour le bien de tous les peuples de la planète, notamment face à des problèmes naturels et artificiels comme l'extrême pauvreté résultant de la répartition inégale de la richesse. L'orateur se félicite de la décision du Comité d'inscrire à son ordre du jour un nouveau point intitulé « L'espace et l'eau », étant donné le lien étroit entre les ressources en eau et le développement humain.

32. L'utilisation pacifique de l'espace revêt une grande importance pour le développement humain, en particulier pour les pays les moins avancés, qui devraient avoir l'occasion de partager les bénéfices de l'exploration spatiale et de participer à la recherche spatiale. Les pays ayant des technologies spatiales de pointe devraient les partager afin d'aider les populations nécessiteuses grâce à l'éducation à distance, la télémédecine et la gestion des catastrophes.

L'échange d'informations et le transfert de la technologie rendraient les peuples plus conscients des avantages de la technologie spatiale et empêcheraient son détournement qui pourrait conduire à l'anéantissement de toute la planète. La délégation équatorienne est persuadée que la communauté internationale veillera à ce que la technologie spatiale soit employée en faveur du progrès économique dans des domaines comme l'agriculture, la recherche médicale, le transport et la gestion de l'environnement et des ressources. Une solidarité et une coopération accrues entre nations contribueraient à améliorer les niveaux de vie, en particulier pour les populations des pays en développement.

33. *La séance est suspendue à 4 h 20 et reprise à 5 h 25.*

Projet de résolution A/C.4/58/L.7 : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

34. **M. Gonzalez Aninat** (Chili), introduisant le projet de résolution A/C.4/58/L.7, dit que le texte est très proche de celui de la résolution de l'année précédente, à quelques exceptions près.

35. Le dernier membre de phrase du huitième alinéa du préambule, après la date « 1999 » doit être ainsi rédigé : « et de la nécessité de promouvoir l'utilisation de la technologie spatiale en faveur de l'application de la Déclaration du Millénaire ». Les paragraphes 3 à 9 et 16 à 22 reflètent les recommandations du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les travaux futures de ses deux sous-comités, et les paragraphes 10 à 14 l'accord auquel il est parvenu quant à la composition de son bureau et de ceux de ses organes subsidiaires. Les paragraphes 24 et 25 reflètent le succès de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques et son suivi.

36. Les questions relatives à la suite donnée à UNISPACE III sont traitées aux paragraphes 26 à 31. À la fin du paragraphe 26, le dernier membre de phrase « et plus spécialement ... » doit être ainsi modifié « compte tenu de la nécessité de promouvoir l'utilisation de la technologie spatiale en faveur de l'application de la Déclaration du Millénaire ».

37. Les paragraphes 36 à 39 concernent la nécessité d'encourager l'utilisation de la science et de la technologie spatiales et leurs applications en faveur du

développement économique, social et culturel. Le texte du paragraphe 36 doit être ainsi rédigé : « *Note* que la science et la technologie spatiales et leurs applications pourraient contribuer pour beaucoup au développement économique, social et culturel et au bien-être comme il est indiqué dans : Le Millénaire de l'espace : Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain, et *note également* que le Salon international de l'aéronautique et de l'espace qui aura lieu au début de 2004 à Santiago du Chili examinera, dans le cadre d'une conférence internationale, la question intitulée : L'espace et l'eau, vers le développement durable et la sécurité humaine ». Le paragraphe 39 doit également être révisé; après les mots « pourraient aider à » il faut supprimer le reste du paragraphe et le remplacer par le texte suivant : « mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire, entre autres, dans le domaine de la sécurité alimentaire et améliorer les possibilités en matière d'éducation ».

38. Les paragraphes 41 à 46 décrivent les activités que le Comité entend mener en 2004, y compris l'inscription de deux nouveaux points à son ordre du jour. Le milieu du paragraphe 46 doit être modifié comme suit : après les mots « session du Comité » il faut placer une virgule et continuer comme suit : « engage les organismes des Nations Unies et invite les autres entités intergouvernementales... ».

39. Le paragraphe 47 doit être ainsi révisé : « *Se félicite* de l'intérêt continu de la Jamahiriya arabe libyenne à l'égard de la possibilité de devenir membre du Comité et demande que des consultations soient organisées dès que possible au sein du Comité ainsi que parmi les groupes régionaux, compte tenu du principe de répartition géographique équitable, en vue de parvenir à une décision favorable et finale sur l'admission de la Jamahiriya arabe libyenne au Comité à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale ».

40. Il faut également ajouter le nouveau paragraphe 47 bis suivant : « *Invite* le Comité à examiner les moyens d'améliorer la participation des États Membres et des entités ayant le statut d'observateur à ses travaux en vue de parvenir à des recommandations concrètes à cet égard à sa quarante-huitième session ».

41. Enfin, le paragraphe 48 reflète deux recommandations concernant l'octroi du statut d'observateur permanent auprès du Comité.

42. **Le Président** dit que le projet de résolution ne devrait pas avoir d'incidences sur le budget-programme.

43. Le projet de résolution A/C.4/58/L.7, tel que modifié oralement, est adopté.

44. **M. Gonzalez Aninat** (Chili) exprime son mécontentement du fait que la proposition de sa délégation tendant à noter avec satisfaction une conférence récente à forte participation – comme cela est de coutume dans les projets de résolution – a été modifiée par certaines délégations, bien que cela n'eût en aucune manière modifié le fond du projet de résolution qui vient d'être adopté et eût représenté un minimum de courtoisie à l'égard de son gouvernement.

45. **Mme Anguiano Rodriguez** (Mexique) dit que bien que sa délégation ne soit pas la seule que le représentant du Chili ait visée, elle a pris note du mécontentement de celui-ci et le communiquera à son gouvernement.

Projet de résolution A/C.4/58/L.8 : Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

46. **M. Gonzalez Aninat** (Chili) introduit le projet de résolution A/C.4/58/L.8, qui met en relief certaines des dispositions institutionnelles destinées à faciliter la préparation de l'examen. Il faut modifier le paragraphe 4 en ajoutant à la fin le membre de phrase « ou au plus haut niveau possible ».

47. **Le Président** dit que le projet de résolution de devrait pas avoir d'incidences sur le budget-programme.

48. *Le projet de résolution A/C.4/58/L.8, tel que modifié oralement, est adopté.*

Point 84 de l'ordre du jour : Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

49. **M. Maitland** (Afrique du Sud) fait observer que l'examen de ce point par la Commission coïncidera avec l'examen d'un point analogue à la Troisième Commission, qui a invité le Rapporteur spécial de la

Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 à lui présenter un exposé. Bien qu'il n'existe pas de précédent quant à l'interaction entre deux Grandes Commissions, l'orateur propose que la Quatrième Commission invite également le Rapporteur spécial à prendre la parole, ou qu'elle tienne une séance commune avec la Troisième Commission lorsqu'il prendra la parole. La délégation sud-africaine pense qu'une telle rencontre enrichirait les délibérations de la Quatrième Commission et toute résolution adoptée au titre de ce point de l'ordre du jour.

50. **M. Assaf** (Liban) appuie la proposition sud-africaine. La présence du Rapporteur spécial à la Quatrième Commission serait constructive. L'orateur propose que le Bureau étudie la question et décide de la meilleure date possible à cet égard.

51. **Mme Price** (Canada) dit que le Bureau, en examinant la proposition sud-africaine, devrait coordonner ses travaux avec le Président de la Troisième Commission de manière à éviter que les deux commissions examinent ces questions connexes simultanément. Cela permettrait aux délégations de la Quatrième Commission qui voudraient entendre l'exposé du Rapporteur spécial à la Troisième Commission d'être présentes lorsqu'il le fera.

52. **M. Keiswetter** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis ont eu des difficultés avec l'invitation adressée par la Troisième Commission au Rapporteur spécial et soupçonne qu'ils s'y opposeront également à la Quatrième Commission. Il demande au Bureau d'examiner attentivement la question.

53. **M. Blazey** (Australie), soutenant les observations du Canada et des États-Unis, se demande si deux rencontres avec le Rapporteur spécial sont vraiment nécessaires. Il devrait suffire de traiter de la question en une seule commission.

54. **M. Hassan** (Jordanie) dit que le Bureau devrait tenir dûment compte de vues qui viennent d'être exprimées, mais aussi de la proposition constructive de l'Afrique du Sud que sa délégation appuie.

55. **Mme Baaziz** (Algérie), **M. Fallouh** (République arabe syrienne), **M. Al-Malki** (Arabie saoudite), **M. Yahya** (Jamahiriya arabe libyenne), **M. Molla Hossein** (République islamique d'Iran), **M. Ramli**

(Malaisie), **M. Al-Sharafi** (Yémen) et **M. Sow** (Sénégal) soutiennent la proposition sud-africaine.

56. **M. Awad** (Égypte) dit que la proposition sud-africaine vise à revitaliser les travaux de la Commission. Depuis longtemps, les membres de la Commission se bornent à donner lecture de leurs déclarations sur les points traditionnels. Le récent dialogue avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix au titre du point 85 de l'ordre du jour a été pour sa délégation l'une des réunions les plus stimulantes de la Commission à laquelle elle a assisté. De même, un dialogue sérieux et équilibré avec le Rapporteur spécial sur une question qui relève du mandat de la Commission devrait être fort utile.

57. **Mme Offir-Froim** (Israël) fait observer que la proposition sud-africaine aurait des incidences négatives sur les travaux de la Commission.

58. **Le Président** dit que le Bureau mènera des consultations officieuses sur la proposition sud-africaine avant de faire rapport à la Commission.

La séance est levée à 6 h 5.